



Conseil économique et social

Distr. générale

20 juin 2022

Français

Original : anglais, français et russe

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports par voie navigable

Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure

Soixante et unième session

Genève, 29 juin-1^{er} juillet 2022

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Glossaire du transport par voie navigable

Termes relatifs aux à l'hydrographie, à la météorologie, à la cartographie et aux statistiques des voies navigables intérieures

Note du secrétariat

Mandat

1. Le présent document est soumis conformément au Projet de budget-programme pour 2022, titre V (Coopération régionale pour le développement), chapitre 20 (Développement économique en Europe), programme 17 (Développement économique en Europe) (A/76/6 (Sect. 20), paragraphe 20.76).
2. Suite à la décision prise lors de sa soixantième session, le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (SC.3/WP.3) souhaitera peut-être finaliser les termes et définitions relatifs à l'hydrographie, à la météorologie, à la cartographie et aux statistiques des voies navigables intérieures, sur la base des projets contenus dans les annexes I et II au présent document. Le SC.3/WP.3 souhaitera peut-être transmettre le projet finalisé au Groupe de travail des transports par voie navigable.

Annexe I

Glossaire du transport par voie navigable, partie IX « Hydrographie, météorologie et cartographie »

<i>n°</i>	<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
1	Haut-fond (banc de sédiments)	Banc de sédiments, tels que du sable ou du gravier, déposé dans le lit d'un cours d'eau ou à son embouchure, qui entrave l'écoulement ou la navigation.	(1)
2	Bathymétrie	Mesure des profondeurs d'une nappe d'eau effectuée pour déterminer sa topographie.	(2)
3	Rayon de courbure	Rayon de courbure d'un chenal.	(2)
4	Bifurcation (diffluence)	Division vers l'aval d'un cours d'eau en deux branches. Note : Le terme anglais s'applique aussi bien à une division vers l'amont (confluence) que vers l'aval. Les termes français désignent à la fois le phénomène et l'endroit où il se produit.	(1)
5	Débâcle	Étape du déglacement, ou rupture brusque de la couverture glacielle, suivie d'un départ massif des glaces, généralement dans les eaux intérieures.	(3)
6	Sarrasins (brash)	Accumulation de blocs de glace flottante ne dépassant pas 2 mètres de largeur.	(1)
7	Canal de dérivation (canal latéral)	Canal construit pour dériver l'écoulement d'un point amont en un point aval.	(1)
8	Traversée	Section d'un cours d'eau où le chenal passe d'une berge à l'autre.	(4)
9	Coupe transversale (section, profil)	Figure géométrique représentant un cours d'eau ou un chenal selon un plan perpendiculaire à son axe longitudinal.	(2)
10	Plan de référence altimétrique (niveau géodésique)	Surface horizontale à laquelle font référence les élévations ou les profondeurs (sondes et hauteurs des marées). Les systèmes de référence altimétriques nationaux des munitions fondées sur le niveau moyen de la mer sont utilisés pour déterminer la valeur absolue du niveau de l'eau sur les voies navigables intérieures.	(1), modifié
11	Section en eau profonde	Tronçon d'un cours d'eau ayant une grande profondeur.	(2)
12	Delta	Entité géographique et géomorphologique résultant d'un dépôt alluvial à l'embouchure d'une rivière.	(1)
13	Sondeur acoustique (échosondeur)	Instrument qui utilise la réflexion d'un signal acoustique sur le fond pour en déterminer la profondeur.	(1)
14	Estuaire	Portion d'un cours d'eau, généralement large, proche de son embouchure sur la mer, un lac ou une sebkhra.	(1)

<i>n°</i>	<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
15	Crue	1. Montée, en général brève, du niveau d'un cours d'eau ou d'une masse d'eau jusqu'à un maximum dont il redescend plus lentement. 2. Écoulement relativement fort tel qu'il est mesuré par la hauteur d'eau ou le débit.	(1)
16	Inondation	1. Submersion par l'eau débordant du lit normal d'un cours d'eau ou d'autres surfaces d'eau. 2. Accumulation d'eau provenant de drainages, sur des zones qui ne sont pas normalement submergées.	(1)
17	Plaine d'inondation (champ d'inondation)	Partie d'une vallée, extérieure au lit principal mais contiguë à celui-ci, qui n'est submergée que lorsque le débit du cours d'eau excède la capacité de débit du lit principal.	(1)
18	Maîtrise des crues (défense contre les crues, contrôle des crues)	Stockage et/ou détournement des eaux pendant les crues afin de diminuer le débit ou les inondations à l'aval.	(1)
19	Brouillard	Suspension dans l'atmosphère de très petites gouttelettes d'eau, en général microscopiques, réduisant la visibilité à la surface terrestre à moins de 1 km.	(1)
20	Gué	Endroit peu profond d'un cours d'eau permettant la traversée de celui-ci par les véhicules ou les piétons.	(1)
21	Cours d'eau à courant (ou à écoulement) libre	Section d'un cours d'eau naturel dont l'écoulement n'est entravé par aucun ouvrage (barrage d'installation hydroélectrique ou écluse) et dont le niveau peut être sujet à des variations considérables.	(5)
22	Prise de la glace (prise du fleuve)	[Formation d'une couche de glace à la surface de l'eau par suite d'un refroidissement saisonnier.]	(1)
		[Les masses de glace dérivant dans le bassin d'écoulement sont remplacés par une couverture de glace solide.]	(6)
23	Station de jaugeage	Installation servant à mesurer le niveau des étendues d'eaux de surface.	(2)
24	Jauge zéro	Élévation de la station de jaugeage par rapport au niveau moyen de la mer.	(2)
25	Concentration des glaces	Rapport décrivant la proportion de la surface de l'eau couverte par la glace. Il peut être exprimé : a) En dixièmes de la superficie totale considérée ; b) En notes comprise entre 0 et 10 sur la base d'une évaluation visuelle : 0 correspond à l'absence de glace flottante ; 10 signifie que la glace est compacte et qu'il n'y a pas d'interstices entre les masses de glace.	(7) et (8)
26	Durée de l'englacement (période des glaces)	Durée séparant la prise de la glace de la débâcle.	(1)
27	Nœud	Unité de vitesse égale à un mille marin par heure (1,852 km/h).	(1)

<i>n°</i>	<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
28	Prévision à long terme (prévision à longue échéance)	Prévision dont la période de validité est généralement de plus de dix jours.	(3)
29	Moyenne des hautes eaux	Moyenne du niveau des hautes eaux sur une période de plusieurs années ; la moyenne des eaux sur une période donnée est mesurée avec un limnimètre.	(2)
30	Moyenne des basses eaux	Moyenne du niveau des basses eaux sur une période de plusieurs années.	(2)
31	Méandre	Courbe décrite par un cours d'eau sinueux et constituée par deux boucles consécutives dans lesquelles l'écoulement a lieu pour l'une dans le sens des aiguilles d'une montre et pour la suivante dans le sens opposé.	(1)
32	Chenal sinueux (chenal méandreux)	Chenal présentant deux ou plusieurs méandres successifs.	(1)
33	Prévision à moyenne échéance	Prévision pour une période qui s'étend généralement de 3 à 10 jours de la date de diffusion.	(3)
34	Renseignement météorologique	Message d'observation météorologique, analyse, prévision et tout autre élément d'information relatif à des conditions météorologiques existantes ou prévues.	(3)
35	Message d'observation météorologique	Exposé des conditions météorologiques observées à un moment et en un endroit déterminés.	(3)
36	Visibilité météorologique	Distance la plus grande à laquelle un objet noir de dimensions appropriées peut être vu et identifié de jour sur le fond du ciel à l'horizon ou, quand il s'agit d'observations de nuit, pourrait être vu et identifié si l'éclaircissement général augmentait jusqu'à atteindre l'intensité normale en lumière du jour.	(3)
37	Ligne de chenal	Partie du chenal fluvial où la vitesse du courant et la profondeur sont les plus élevées (généralement au milieu du cours d'eau).	(8)
38	Prévision pour l'immédiat (prévision immédiate)	Description du temps présent et prévision allant de 0 à 2 heures.	(3)
39	Méandre mort	Partie abandonnée d'un ancien méandre, lorsque le cours d'eau s'est tracé un nouveau lit plus court.	(1)
40	Mouille (nid-de-poule)	Dépression localisée dans le lit d'un cours d'eau ou dans la plaine d'inondation formée par l'action de l'écoulement.	(1)
41	Précipitation	1. Produits, sous forme liquide ou solide, de la condensation ou de la sublimation de la vapeur d'eau, tombant des nuages ou déposés par l'air humide sur le sol. 2. Quantité de précipitation sur une unité de surface horizontale pendant l'unité de temps.	(1)
42	Pluie	Précipitation de particules d'eau liquide sous forme de gouttes de diamètre supérieur à 0,5 mm, ou de gouttes plus petites et très dispersées.	(3)

<i>n°</i>	<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
43	Rapides	Section d'un cours d'eau dont le courant est très rapide et agité, qui est généralement obstruée par des obstacles mais sans cascades ni chutes d'eau.	(1)
44	Bassin hydrographique	[Ensemble d'une région ayant un exutoire commun pour ses écoulements de surface.] [Zone terrestre entièrement drainée par un cours d'eau et ses affluents.]	(3) (2)
45	Lit d'un cours d'eau	Tracé creusé par le courant, dans lequel l'eau s'écoule sans déborder dans la zone inondable ou lit majeur.	(2)
46	Embouchure	Endroit où la rivière se déverse dans une masse d'eau importante telle qu'une mer ou un lac.	(1)
47	Fosse	Formation relativement petite mais plutôt profonde contenant de l'eau calme dans un cours d'eau.	(1)
48	Seuil	1. Ouvrage submergé peu élevé construit dans le lit d'un cours d'eau en vue de modifier sa profondeur. 2. Radier d'une vanne ou d'un déversoir. 3. Ouvrage de faible hauteur construit à l'entrée d'un canal de dérivation ou d'un autre exutoire pour limiter l'écoulement ou pour empêcher celui-ci tant que le niveau du cours principal n'a pas atteint la crête de cet ouvrage.	(1)
49	Haut-fond (barre, banc)	1. Banc de sédiments submergé, résultant d'un dépôt naturel, dans le lit d'un cours d'eau. 2. Surface submergée par des eaux superficielles peu profondes.	(1)
50	Prévision à courte échéance	Prévision dont la période de validité est inférieure à environ trois jours.	(3)
51	Shuga	Accumulation de morceaux de glace spongieuse de quelques centimètres de diamètre, de couleur blanche, formée à partir de glace pâteuse ou de bouillie neigeuse, et parfois de glace de fond remontant à la surface.	(1)
52	Crue de fonte de neige	Augmentation importante du niveau d'une rivière causée par la fonte du manteau neigeux accumulé pendant l'hiver.	(1)
53	Sondage	Mesure de la profondeur de l'eau au moyen d'une sonde, d'une perche de sondage ou par tout autre procédé.	(1)
54	Épi (pointe)	Bande de terre basse et étroite reliée par une de ses extrémités à la rive et s'avancant par l'autre dans la mer (le cours d'eau, le lac).	(8)
55	Station hydrologique	Station servant à surveiller le niveau et le débit de l'eau.	(8)
56	Rive de halage	Berge du côté de laquelle passe le chenal.	(8)
57	Affluent (tributaire)	Apport d'eau courante alimentant une rivière ou un lac.	(1)
58	Prévision à très courte échéance	Prévision dont la période de validité ne dépasse pas 12 heures.	(3)

<i>n°</i>	<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
59	Prévision météorologique (prévision, prévision du temps)	Exposé des conditions météorologiques prévues pour une période définie et pour une zone ou une partie d'espace aérien déterminée.	(3)
60	Avis météorologique	Message météorologique émis pour signaler dûment des conditions météorologiques dangereuses (avis de tempête, avis de vent, avis d'orage, avis de crue etc.).	(3)
61	Direction du vent	Direction d'où souffle le vent.	(3)
62	Houle du vent	Vagues provoquées par le vent dans le voisinage immédiat d'un point d'observation à l'heure de l'observation.	(3)

Références

- (1) OMM, UNESCO, Glossaire international d'hydrologie (OMM n° 385), 2012.
- (2) Danube STREAM project consortium, Glossaire de base du Danube, 2019.
- (3) OMM, Vocabulaire météorologique international (OMM n° 182), 2^{ème} édition, 1992.
- (4) Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI), annexe à la résolution n° 24, révision 6 (ECE/TRANS/SC.3/115/Rev.6).
- (5) via donau, Good Practice Manual on Inland Waterway Maintenance, 2016.
- (6) Commission du Danube, Glossaire de la navigation sur le Danube, 2015.
- (7) OMM, Sea-Ice Nomenclature (OMM n° 259), 1970–2014.
- (8) Normes nationales des États membres de la CEE.

Annexe II

Glossaire du transport par voie navigable, partie X

« Statistiques relatives aux voies navigables intérieures »

<i>n°</i>	<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
1	Capacité d'un bateau de transport de voyageurs par voie navigable intérieure	Nombre maximum autorisé de passagers pouvant être embarqués sur un bateau.	(1)
2	Capacité de charge d'un bateau de transport de marchandises par voie navigable intérieure	Poids de marchandises maximum autorisé, exprimé en tonnes, qu'un bateau peut transporter.	(1)
3	Transport international par voie navigable intérieure effectué par des tiers	Transport par voie navigable intérieure effectué par une entreprise d'un pays entre un lieu de chargement/ embarquement dans un second pays et un lieu de déchargement/débarquement dans un troisième pays.	(1)
4	Bateau de navigation intérieure entré	Bateau de navigation intérieure, en charge ou à vide, ayant pénétré dans le pays par voie navigable intérieure.	(1)
5	Bateau de navigation intérieure sorti	Bateau de navigation intérieure, en charge ou à vide, qui a quitté le pays par voie navigable intérieure.	(1)
6	Bateau étranger pour le transport par voie navigable intérieure	Bateau pour le transport par voie navigable intérieure immatriculé à une date donnée dans un pays autre que le pays déclarant.	(1)
7	Mouvement par voie navigable intérieure	Tout mouvement de marchandises et/ou de passagers entre des ports de navigation intérieure raccordés par des voies fluviales qui peuvent être rendues navigables par une ou plusieurs structures d'écluse.	(1)
8	Capital-actions du transport par voie navigable intérieure	Valeur monétaire estimée reflétant le stock actuel d'actifs d'infrastructure physique de transport par voie navigable intérieure.	(1)
9	Service de transbordeur par voie navigable intérieure	Un service de transbordeur est un service régulier de courte durée entre deux lieux d'amarrage/appontements, avec ou sans escale. Ce type de service est exploité : <ol style="list-style-type: none"> i) selon un horaire publié, ou ii) avec une régularité ou une fréquence telle que la liaison constitue une série systématique reconnaissable. 	(1)

<i>n°</i>	<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
10	Flotte de navigation intérieure	<p>Nombre de bateaux pour le transport par voie navigable intérieure immatriculés à une date donnée dans un pays et autorisés à utiliser les voies navigables intérieures.</p> <p>Les variations de la flotte se rapportent aux modifications intervenues dans l'ensemble ou pour un type de bateau de la flotte intérieure du pays déclarant et qui résultent de constructions nouvelles, de modifications du type ou de la capacité, d'achats ou de ventes à l'étranger, de mises à la ferraille, d'accidents ou de transferts de ou vers le registre des bateaux.</p>	(1)
11	Bateau pour le transport de conteneurs par voie navigable intérieure	Navire armé pour le transport prédominant de conteneurs et équipé de glissières cellulaires fixes ou mobiles.	(1)
12	Bateau pour le transport de marchandises par voie navigable intérieure	Bateau d'une capacité de charge minimale de 20 tonnes conçu pour le transport de marchandises par voie navigable intérieure.	(1)
13	Parcours de navigation intérieure	Tout mouvement d'un bateau de navigation intérieure d'un point initial à un point de destination.	(1)
14	Circulation de navigation intérieure	Tout mouvement d'un bateau de navigation intérieure sur un réseau donné de [transport par voie navigable intérieure].	(1)
15	Circulation de navigation intérieure sur le territoire national	Tout mouvement d'un bateau de navigation intérieure à l'intérieur d'un territoire national, quel que soit le pays d'immatriculation de ce bateau.	(1)
16	Transport par voie navigable intérieure en transit	Transport par voie navigable intérieure à travers un pays entre deux lieux (un lieu de chargement/embarquement et un lieu de déchargement/débarquement), l'un et l'autre situés dans un autre pays ou dans d'autres pays, pourvu que la totalité de parcours dans le pays ait été effectuée par voie navigable intérieure et qu'il n'y ait eu ni chargement/embarquement, ni déchargement/débarquement dans le pays de transit.	(1)
17	Entreprise implantée dans un port de navigation intérieure	Une entreprise qui fournit dans un ou plusieurs lieux des services portuaires sur le réseau de navigation intérieure et dont l'activité principale, en termes de valeur ajoutée, est la fourniture de services portuaires de navigation intérieure. Les entreprises portuaires de plaisance sont exclues.	(1)
18	Entreprise de transport par voie navigable intérieure	Entreprise constituée pour exercer en un ou plusieurs lieux des activités de production de services de transport par voie navigable intérieure et dont les principales activités en terme de valeur ajoutée sont le transport par voie navigable intérieure et les services associés.	(1)

<i>n°</i>	<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
19	Transport international par voie navigable intérieure	Transport par voie navigable intérieure entre deux lieux (un lieu de chargement/embarquement et un lieu de déchargement/débarquement) situés dans deux pays différents. Un tel transport peut nécessiter un transit par un ou plusieurs autres pays. Pour ces derniers pays, ce type de transport doit être déclaré comme transport en transit.	(1)
20	Dépenses d'investissement en infrastructures de transport par voie navigable intérieure	Dépenses d'investissement dans de nouvelles infrastructures de transport par voie navigable intérieure ou dans l'extension de voies navigables intérieures existantes, y compris la reconstruction, le renouvellement (travaux importants de substitution sur l'infrastructure existante qui ne modifient pas ses performances globales) et les réaménagements (travaux importants de modification qui améliorent la performance ou la capacité initiale de l'infrastructure) ou les réparations majeures (réparations importantes qui améliorent la performance ou la capacité initiale de l'infrastructure).	(1)
21	Dépenses d'investissement en bateaux pour le transport par voie navigable intérieure	Dépenses d'investissement pour l'achat de bateaux pour le transport par voie navigable intérieure ou pour la modernisation de bateaux existants.	(1)
22	Dépenses d'entretien des infrastructures de transport par voie navigable intérieure	Dépenses autres qu'en capital pour maintenir l'état et la capacité d'origine des infrastructures existantes de transport par voie navigable intérieure.	(1)
23	Dépenses d'entretien des bateaux pour le transport par voie navigable intérieure	Dépenses autres qu'en capital pour maintenir les bateaux pour le transport par voie navigable intérieure en état de marche sans améliorer leur performance ou leur capacité.	(1)
24	Répartition modale du transport	Désigne la part relative de chaque mode de transport (route, rail ou mer, par exemple). Elle est exprimée en voyageurs-kilomètres pour le transport de passagers et en tonnes-kilomètres pour le transport de marchandises (ou fret). On la détermine généralement pour une zone géographique donnée ou une période donnée.	(2)
25	Transport national par voie navigable intérieure	Tout mouvement de marchandises et/ou de voyageurs à bord d'un bateau de navigation intérieure entre deux lieux (un lieu de chargement/embarquement et un lieu de déchargement/débarquement) situés dans le même pays, quel que soit le pays d'immatriculation du bateau de navigation intérieure. Le transport national par voie navigable intérieure peut englober le transit par un second pays bien que pour ce pays, ce type de transport doit être déclaré comme un transport en transit.	(1)
26	Bateau national pour le transport par voie navigable intérieure	Bateau pour le transport par voie navigable intérieure immatriculé à une date donnée dans le pays déclarant. Lorsqu'un pays donné n'immatricule pas les bateaux utilisés pour le transport par voie navigable intérieure, on entend par bateau national un bateau appartenant à une société ayant statut de résident fiscal dans ce pays.	(1)

<i>n°</i>	<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
27	NST 2007, Nomenclature uniforme des marchandises pour les statistiques du transport	Nomenclature statistique des marchandises transportées par quatre modes de transport, à savoir la route, le rail, les voies navigables intérieures et la mer (administrée par la CEE).	(3)
28	NUTS, Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques	Nomenclature géographique établie par Eurostat pour désigner de façon uniforme les unités territoriales aux fins de la production de statistiques à l'échelle régionale au sein de l'Union européenne.	(4)
29	Port de passagers	Port disposant des installations pour embarquer et débarquer des passagers. Ces ports peuvent également fournir des services tels que l'approvisionnement en eau et en électricité, l'enlèvement des déchets, etc.	(1)
30	Voyageur- kilomètre (pkm) par voie navigable intérieure	Unité de mesure correspondant au transport d'un voyageur par voie navigable intérieure sur un kilomètre.	(1)
31	Puissance (kW)	Puissance mécanique développée par la force motrice de propulsion dont sont pourvus les bateaux. La puissance doit être mesurée en kilowatts effectifs (puissance développée à l'hélice).	(1)
32	Entreprise publique de transport par voie navigable intérieure	Entreprise de transport par voie navigable intérieure dont le capital est en majorité (c'est-à-dire à plus de 50 %) détenu par l'État ou les collectivités publiques ou des entreprises leur appartenant.	(1)
33	Entreprise publique implantée dans un port de navigation intérieure	Entreprise portuaire dont le capital est en majorité (c'est-à-dire à plus de 50 %) détenu par l'État ou les collectivités publiques ou des entreprises leur appartenant.	(1)
34	Place-kilomètre offerte	Unité de mesure correspondant au déplacement sur un kilomètre d'une place offerte dans un bateau pour le transport de voyageurs par voie navigable intérieure lorsque ce véhicule assure le service auquel il est essentiellement destiné.	(1)
35	EVP-kilomètre (EVP-km) par voie navigable intérieure	Unité de mesure du transport de marchandises par conteneur correspondant à un EVP transporté sur une distance d'un kilomètre graves. Aux fins de déclaration des performances en matière d'EVP-km, seule la distance parcourue sur des voies navigables intérieures dans le pays déclarant doit être prise en considération.	(1)
36	Tonne-kilomètre (tkm) par voie navigable intérieure	Unité de mesure correspondant au déplacement par voie navigable d'une tonne de marchandises sur un kilomètre.	(1)
37	Tonne-kilomètre (tkm) offerte	Unité de mesure représentant le déplacement sur un kilomètre d'une tonne offerte dans un bateau pour le transport de marchandises par voie navigable intérieure lorsque ce bateau assure le service auquel il est essentiellement destiné.	(1)

<i>n°</i>	<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
38	Bateau de navigation intérieure en transit	Bateau de navigation intérieure, en charge ou à vide, ayant pénétré dans le pays et l'ayant quitté en un lieu différent du point d'entrée par tout mode de transport, à condition que la totalité du parcours à l'intérieur du pays ait été effectuée par voie navigable intérieure et qu'il n'y ait eu ni chargement, ni déchargement dans le pays.	(1)
39	Arrêt de transport de passagers	Lieu où les navires de transport de passagers peuvent s'amarrer pour embarquer et/ou débarquer des passagers qui utilisent le réseau de transport.	(1)
40	Circulation de navigation intérieure à vide	Tout mouvement d'un bateau pour le transport de marchandises par voie navigable intérieure pour lequel le poids brut-brut des marchandises transportées, y compris la tare des conditionnements tels que conteneurs, caisses mobiles et palettes, est nul, ainsi que tout mouvement d'un bateau pour le transport de voyageurs par voie navigable intérieure vide de voyageurs.	(1)
41	Transport urbain par voie navigable intérieure	Transport effectué sur des voies navigables intérieures situées à l'intérieur des limites d'une agglomération.	(1)
42	Service de transport urbain par voie navigable intérieure	Un service régulier de transport public par voie navigable intérieure pour le trafic pendulaire et autre trafic local dans une zone urbaine, fonctionnant toute l'année.	(1)
43	Bateau de transport urbain par voie navigable intérieure	Bateau de transport par voie navigable intérieure exploitant un service de transport urbain par voie navigable intérieure.	(1)
44	Navire-kilomètre (Navire-km)	Unité de mesure correspondant au mouvement d'un bateau de navigation intérieure sur un kilomètre.	(1)
45	Bateau-bus	Transbordeur par voie navigable intérieure conçu pour le transport de passagers uniquement sur un service public régulier.	(1)
46	Bateau-taxi	Bateau pour le transport de passagers par voie navigable intérieure dont la capacité de transport de passagers est limitée et qui assure, à la demande, le transport public de passagers dans une zone urbaine ou assimilée et autour de celle-ci. La capacité de transport de passagers d'un bateau-taxi dépasse rarement 20 personnes.	(1)
47	Année de construction du bateau	Année d'achèvement de la construction de la coque d'origine.	(1)

Références

- (1) CEE-ONU, FIT, Eurostat, Glossaire des statistiques de transport, 5^{ème} édition, 2019.
- (2) Eurostat, Glossaire statistique en ligne Eurostat Statistics Explained.
- (3) Eurostat, Reference Manual on Inland Waterways Transport Statistics, version 9.2, octobre 2019.
- (4) OCDE, Glossaire des termes statistiques (en ligne).